

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-491248

767 99

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5301

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MME NEBBATE NATA

Date de naissance :

30-06-59

Adresse :

Tél. : 0665 M 08 91

Total des frais engagés : 250 + 10,60 = 252,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08 JUIL

Nom et prénom du malade :



Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15 JUIL 2020

Signature de l'adhérent(e) :



ANALYSES - RADIOPHARIES			
Gachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Dr. IRAQI Maha

Ophthalmologist

- Ex. Interne au CHU Ibn Rochd
- Diplôme de Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification à l'Université de Toulouse.
- Diplômé de Neuro-ophthalmologie et Diplômé de l'Oeil et Médecine Interne
- Diplôme de Contactologie à l'Université de Bordeaux



الدكتورة عراقى مها
اختصاصية في طب
و جراحة العيون
طبية داخلية سابقا بالمركز
الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, le 08 juin 2021

Mme NEBBATE Najat

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL : OD = - 0.25 (- 1.25 à 90°)

OG = - 0.50

VP : ODG = Add : + 2.50

110,60

1/ CODORAZ collyre

1 goutte 8 h -20 h , dans les deux yeux

T = 110,60

Dr. IRAQI Maha
Ophthalmologiste
Gr.Res Addoha Dar Essalam
7,5: 05 22 91 13 38

Dr. IRAQI Maha
Ophthalmologiste
Gr.Res Addoha Dar Essalam
Tel: 05 22 91 13 38

المجمع السكني الضحى، دار السلام، شارع أم الرحمه، عمارة 44، شقة 8، حي الالفة

Groupe Résidentiel Addoha, Dar Essalam, Bd. Oum Rabii, Route Arrahma, Imm. 44 App. 8, Hay Oulfa, Casablanca - iraqimaha@yahoo.fr

Tél.: 05 22 91 13 38 - GSM : 06 78 75 89 89

Dr. IRAQI Maha

Ophthalmologist

- Ex. Interne au CHU Ibn Rochd
- Diplôme de Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification à l'Université de Toulouse.
- Diplômé de Neuro-ophthalmologie et Diplômé de l'Oeil et Médecine Interne
- Diplôme de Contactologie à l'Université de Bordeaux



الدكتورة عراقية مها

اختصاصية في طب

وجراحة العيون

طبية داخلية سابقاً بالمركز

الاستشفائي ابن رشد

23 juin 2021
Casablanca

Mme NEBBATE Najat

126,10 x 2

1/ COSOPT: Collyre

(2)



1 goutte 2 fois / jour; 8h & 20h, dans les deux yeux

x 2 mois

~~FIRMUE M. M. M. ADDOHA
ZEKRI ADDOHA
Docteur S. Oum Rabia
Casablanca Tel: 0522 30 57 13
Tél.: 002912200000771~~

~~Dr. M. M. M. ADDOHA
Ophthalmologist
Gr. Res Addoha
Tel: 0522 30 57 13
Tél.: 002912200000771~~

LOT T033801 2
EXP 07 2022
PPV 126.10 DH
LABORATOIRES SOTHEMA

LOT T038511 3
EXP 07 2022
PPV 126.10 DH